

FRANCE VICTIMES 48 est membre de FRANCE VICTIMES, la fédération nationale des associations d'aide aux victimes.

FRANCE VICTIMES anime et coordonne les activités des associations adhérentes, œuvre à la reconnaissance des droits, à l'accompagnement des victimes et développe des partenariats avec les professionnels et services concernés (police/gendarmerie, tribunaux, services sociaux, collectivités, assurances,...).

Les 145 associations membres de FRANCE VICTIMES sont **conventionnées par le ministère de la Justice et des Libertés.**

Numéro national:



Numéro local: 04.66.49.21.75

FRANCE VICTIMES 48 est un service de l'association La Traverse.

Ce service juridique a vocation à écouter, informer, accompagner et aider toute personne, victime d'infraction pénale, pour l'ensemble du département de la Lozère. Un psychologue est présent au sein du service.

Il propose ainsi une permanence juridique à Mende et dans d'autres lieux du département : (Florac, Langogne, Marvejols et St Chély).

Le service est gratuit et confidentiel.

FRANCE VICTIMES 48 a également pour mission d'informer les personnes de leurs droits (logement, famille, consommation,..) et de les orienter vers les services et les professionnels compétents.

FRANCE VICTIMES 48, c'est un numéro unique :
04 66 49 21 75

FRANCE VICTIMES 48

**7, rue du Torrent
48000 MENDE**

Francevictimes48@latraverselozere.fr



Être **écouté** être **aidé** être **informé**

Etre, informé, aidé et soutenu en tant que victime

Vous êtes victime de :

- vol, escroquerie, abus de confiance ;
- agressions, violences physiques, psychologiques, sexuelles;
- cambriolage, vandalisme;
- Harcèlement;
- accident de la circulation;
- non paiement de la pension alimentaire,

Notre service vous propose :

- une **écoute** privilégiée , notamment auprès d'un psychologue;
- une **prise en charge**, si nécessaire dans la durée ;
- une **information sur vos droits** (plainte, procédures, indemnisation, aide juridictionnelle,...)
- une **préparation aux audiences** du tribunal ;
- un **accompagnement** (aide dans vos démarches) ;
- une **orientation** vers les professionnels et services compétents : avocats, services sociaux et services médico-psychologiques, assurances...

Les services sont gratuits et confidentiels.

Un Bureau d'Aide aux Victimes au tribunal

Le **Bureau d'Aide aux Victimes (BAV)** se situe au sein du Tribunal Judiciaire de Mende, boulevard Henri Bourrillon.

Vous pouvez rencontrer, **sur rendez-vous**, un juriste de FRANCE VICTIMES 48, qui vous informera du déroulement de la procédure pénale vous concernant et vous apportera une aide notamment pour vous constituer partie civile devant le tribunal et demander réparation .

Il pourra également vous orienter vers un avocat. Un juriste est présent à toutes les audiences correctionnelles du tribunal pour vous informer de vos droits et vous soutenir.

Après l'audience, il vous informera des modalités d'exécution de la décision de justice et vous aidera dans vos démarches d'indemnisation.

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter le 04.66.49.21.75



Tribunal Judiciaire de Mende

Etre informé de mes droits et accompagné dans mes démarches

Vous avez un problème :

- avec votre voisin,
- avec votre bailleur ou votre locataire,
- familial,
- avec votre assurance ou votre banque,
- sur votre lieu de travail ,
- avec une administration

Vous pouvez également prendre contact avec notre service pour une **écoute**, une **information globale de vos droits** et une **orientation** vers les professionnels et les services compétents, dont vous auriez besoin.